



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu Séance du 6 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 21 décembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, Maire.

#### Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Nathalie BERLAND, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Arthur BECKER, Agnès ENGEL, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Stéphanie LERONDEAU, Anne DUFOULON, Yann SPINNLER.

Absents ayant donné pouvoir : Laurent CAPDEVIELLE donne pouvoir à Denis MAILLER.

Absents excusés : Marjorie RIMBAULT,  
Hubert LOUIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien CARD.

#### Ordre du jour :

- Délibération budgétaire modificative.
- Signature de la convention relative au service Commun du Droit des Sols.
- Modification de la délibération du 27 septembre 2022 permettant l'ajout d'un radar pédagogique et demande d'autorisation pour la subvention des amendes de Police.

Délibération budgétaire modificative.

Compte tenu de l'embauche d'une ATSEM à temps partiel ainsi que d'une augmentation des frais d'entretien et notamment de voirie où les sommes affectées au compte de charges à caractère général sont insuffisantes, le Maire propose de réaffecter 15 000 euros au budget.

**Décision du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De réaffecter 5 000 euros aux comptes de charges du personnel.
- De réaffecter 10 000 euros aux comptes de charges générales.

Signature de la convention relative au service commun du droit des sols.

Depuis maintenant plusieurs années, la commune confie l'instruction du droit des sols au service urbanisme de la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise. Il convient désormais de contractualiser directement avec la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise.

**Décision du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'issue du vote :**

- D'approuver la Convention d'adhésion au Service d'Instruction du Droits des Sols de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.
- D'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote pour :11

Vote contre :0

Abstention : Yann SPINLER, Stéphanie LERONDEAU.

Modification de la délibération du 27 septembre 2022 permettant l'ajout d'un radar pédagogique et demande d'autorisation pour la subvention des amendes de Police.

Le Maire explique que suite à la délibération du 27 septembre 2022, il convient de la modifier pour ajouter la mise en place d'un radar pédagogique sur la voie Romaine ainsi que d'ajouter une demande de subvention « amendes de police ».

**Décision du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de la rue des Méraudes pour un montant de 94 642.50 euros Hors Taxes.
- De solliciter les subventions « amendes de police ».
- De solliciter le concours du Conseil Départemental.
- De solliciter la D.E.T.R.
- Précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21H10**

---

Le Maire  
Denis MAILLER

